

Concertation garantie par



# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION  
D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT  
ÉLECTRIQUE

CONCERTATION  
PRÉALABLE

2 décembre 2024 –  
31 janvier 2025



SYNTHÈSE DU  
DOSSIER DE  
CONCERTATION

# Les maîtres d'ouvrage



FertigHy, une société européenne et des actionnaires complémentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Créée en juin 2023, FertigHy est **une société fondée par un consortium d'acteurs européens (EIT InnoEnergy, RIC Energy, MAIRE, Siemens Financial Services, InVivo et HEINEKEN)** afin d'ouvrir la voie à la transition vers une industrie européenne des engrais à faible émission de carbone.

Intitulée « FertigHy » en référence aux termes « engrais » (« fertilizer », en anglais) et « hydrogène », la société vise à produire localement, de manière indépendante, des engrais bas-carbone pour les agriculteurs européens et accélérer la décarbonation tout au long de la chaîne de valeur alimentaire.



Le réseau  
de transport  
d'électricité

RTE, en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité

Maître d'ouvrage du raccordement du projet FertigHy, RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France.

RTE assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

Avec plus de 100 000 kilomètres de lignes haute et très haute tension, RTE gère l'un des réseaux les plus vastes d'Europe, interconnecté avec 37 pays voisins.



Co-funded by the  
European Union



## Le projet en bref

FertigHy porte **un projet d'unité de production d'engrais bas-carbone**, au sein de la future plateforme agri-logistique de Languevoisin-Quinquery et à proximité immédiate du canal du Nord et du futur canal Seine-Nord Europe, dans la Somme.

Premier projet européen exclusivement dédié à la production d'engrais à partir d'hydrogène renouvelable et bas carbone, produit sur site par électrolyse de l'eau, cette installation prévoit une production annuelle de 500 000 tonnes d'engrais minéraux azotés « CAN 27 » à l'horizon 2030.

Le projet contribuerait à la souveraineté alimentaire française et européenne, grâce à la relocalisation d'une production stratégique pour nos filières agricoles, aujourd'hui très dépendantes des importations en dehors de l'Union européenne.

Par ailleurs, la substitution de l'hydrogène « gris » par de l'hydrogène renouvelable et bas carbone dans le procédé industriel permettrait la décarbonation de la production d'engrais, - et plus largement de la filière agro-alimentaire -, avec un bilan carbone de 80 à 90% plus faible par rapport aux autres usines d'engrais européennes utilisant des énergies fossiles.

## Le raccordement électrique

Afin d'assurer l'alimentation électrique de la future usine, un raccordement au Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité serait nécessaire, sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

Le raccordement consisterait à créer une liaison souterraine à 225 000 volts, d'environ 12 kilomètres entre le poste électrique existant de Pertain (Hypercourt) et la future installation.



## Les chiffres clés du projet

**500 000**  
tonnes/an

Une production de 500 000 tonnes/an d'engrais azotés bas-carbone

**200 MW**

Un électrolyseur d'une puissance de 200 MW\* pour la production d'hydrogène bas-carbone

**1 million de tonnes**

Jusqu'à 1 million de tonnes de CO<sub>2</sub>/an évitées

**20 hectares**

Une emprise foncière d'environ 20 hectares

**250 emplois**

Création de 250 emplois directs et environ 700 emplois indirects, et jusqu'à 1000 emplois pendant la phase chantier

**1,3 milliard d'euros**

Investissement estimé

**2030**

Date prévisionnelle de mise en service de l'usine

# Un positionnement géographique stratégique

Le projet prévoit de s'implanter sur la commune de Languuevoisin-Quiquery (Somme), au sein de la Communauté de communes de l'Est de la Somme, un territoire marqué par **une forte identité agricole** et par la présence d'**industries agro-alimentaires** participant à l'économie du territoire.

Situé entre Amiens et Saint-Quentin, au cœur de la région des Hauts-de-France et aux croisements des grands axes de transport multimodaux (fluviaux, routiers et ferroviaires), le site bénéficie d'infrastructures logistiques adaptées à l'activité de la future usine.

En particulier, le **raccordement direct au Canal du Nord et au futur Canal Seine-Nord Europe** permettrait le transport fluvial des matières premières et des produits finis, à destination des marchés français et européens, via les ports maritimes de Dunkerque, du Havre et d'Anvers.

En s'installant sur la future plateforme agri-logistique de Languuevoisin-Quiquery, **le projet renforcerait ainsi l'écosystème local**, au bénéfice des acteurs déjà implantés et de l'attractivité du territoire dans son ensemble.

Cet emplacement est d'autant plus stratégique pour le projet FertigHy qu'il est situé au cœur d'une région agricole et d'un important bassin de consommation d'engrais.



Le site d'implantation du projet, sur la commune de Languuevoisin-Quiquery





# Le fonctionnement des futures installations

Le process industriel de la production d'engrais CAN 27 se divise en 5 étapes :

1. **Production d'hydrogène bas-carbone** : La première étape est la production d'hydrogène bas carbone, obtenu par électrolyse de l'eau au sein d'un électrolyseur de 200 MW.
2. **Captation d'azote** : En parallèle, une **unité de séparation d'air** permet la récupération d'azote, un gaz naturellement présent dans l'air (l'azote représente 78% de l'air).
3. **Production d'ammoniac** : L'hydrogène bas carbone et l'azote obtenus sont ensuite combinés sous haute pression et haute température dans un réacteur afin de produire de l'ammoniac, selon le procédé chimique Haber-Bosch.

4. **Production d'acide nitrique et de nitrate d'ammonium** : Une partie de l'ammoniac produit est ensuite utilisée pour produire de l'acide nitrique par oxydation, tandis qu'une autre partie est mélangée avec cet acide nitrique pour obtenir une solution de nitrate d'ammonium.
5. **Production de nitrate d'ammonium calcaire (CAN 27)** : Enfin, la solution de nitrate d'ammonium est transformée en CAN 27 par l'ajout de dolomie, une roche sédimentaire composée de dolomite et de calcite.

L'ensemble de ces étapes se déroulerait au sein même de la future usine Fertighy.

Il est prévu que l'usine fonctionne sur un régime permanent, 24h/24 et 7j/7. En comptant les périodes de maintenance des différentes installations, l'usine fonctionnerait autour de 8 400 heures par an, soit environ 350 jours par an.

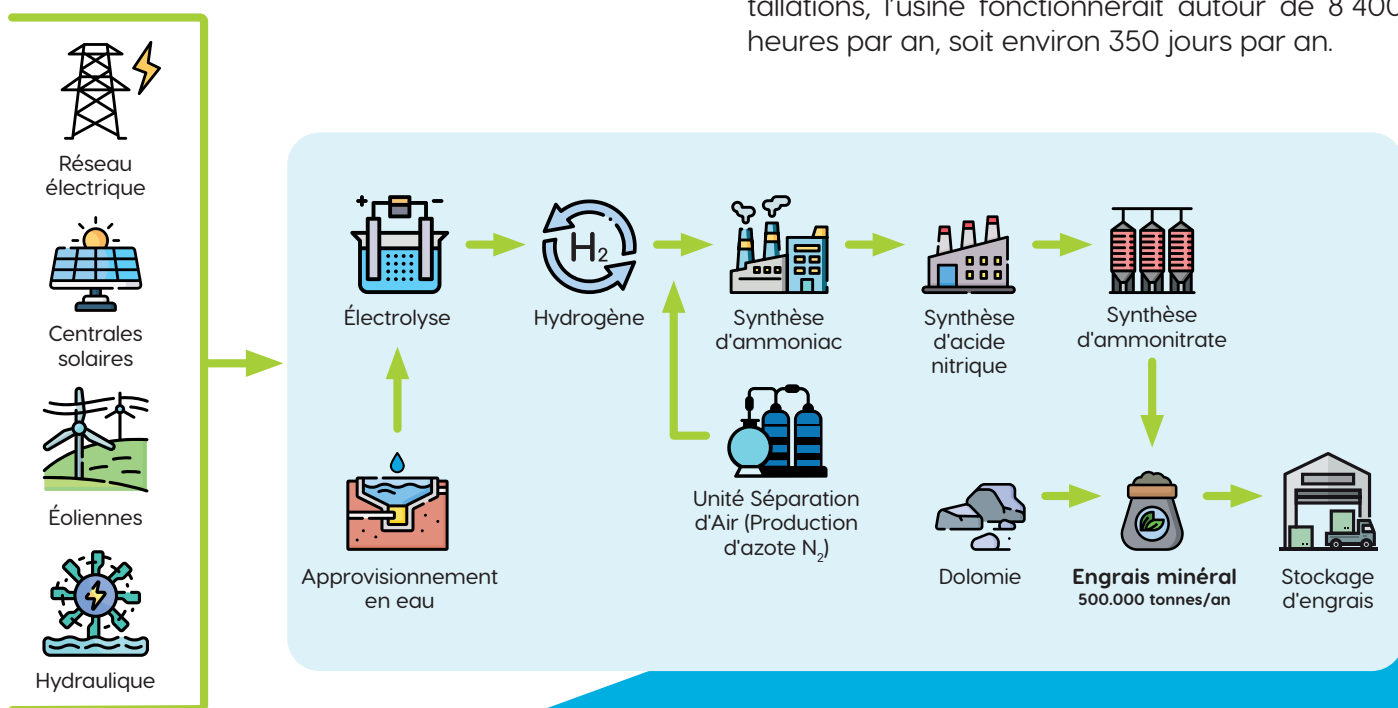


Schéma simplifié du process de la future usine Fertighy

## Le nitrate d'ammonium calcaire CAN 27, de quoi parle-t-on ?

Le nitrate d'ammonium est un composé utilisé dans l'agriculture comme engrais en raison de sa haute teneur en azote, essentiel à la croissance des plantes. Contrairement au nitrate d'ammonium AN 33,5 ou l'Urée, le CAN 27 qui serait produit par Fertighy permet une libération de l'azote plus progressive, assurant ainsi une absorption optimale par la plante et minimisant l'impact sur les sols.

Surtout, grâce à la présence de calcium et à une moindre concentration en azote, le CAN 27 est beaucoup **moins réactif, plus facile à manipuler et à stocker** et présente donc **moins de risques** que l'AN 33,5.

Au sens du règlement international sur le transport des matières dangereuses, l'ADR, l'ammonitrate haut dosage est un produit dangereux, ce qui n'est pas le cas de l'ammonitrate moyen dosage. De la même manière, la directive Seveso ne classe pas le moyen dosage. En tant qu'ammonitrate moyen dosage, le CAN 27 est donc considéré comme **un produit non dangereux en termes de transport**.

# La démarche environnementale du projet

En tant qu'**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, le projet FertigHy entre dans le cadre du régime d'autorisation environnementale.

Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé par FertigHy devra ainsi démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux environnementaux.

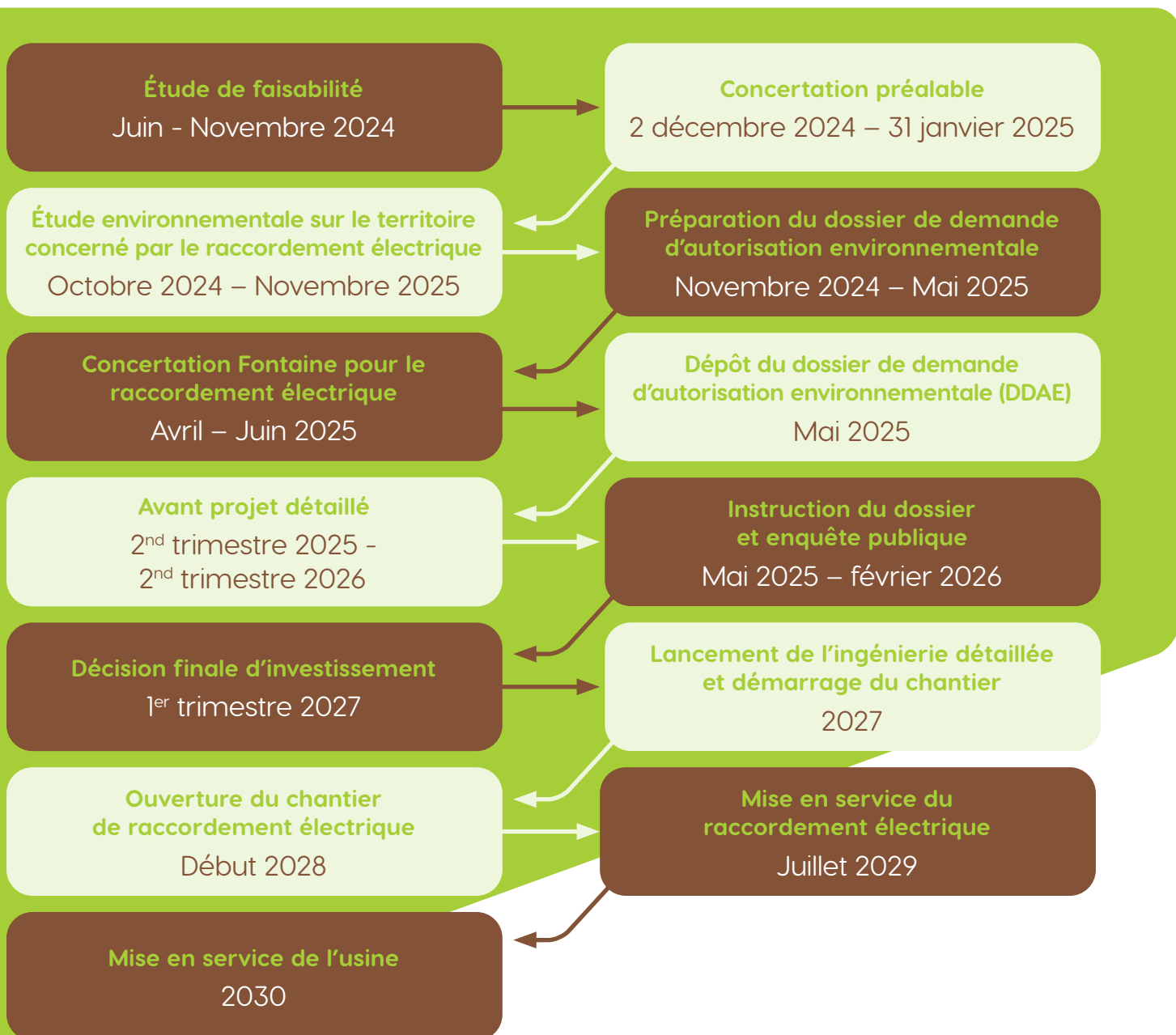
## La gestion des risques :

Étant donné la nature et la quantité des produits stockés, le site serait classé **Seveso seuil haut**, garantissant les exigences de sécurité les plus strictes et une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le choix fait par FertigHy de produire de l'engrais CAN 27 (voir page précédente) constitue une première mesure de prévention, de nature à fortement limiter la probabilité d'occurrence d'un scénario accidentel.

# Le calendrier prévisionnel du projet

Au stade d'avancement du projet, le calendrier prévisionnel s'établit de la manière suivante :



# La concertation préalable

Au regard du montant d'investissement, estimé à 1,3 milliard d'euros, les maîtres d'ouvrage FertigHy et RTE ont saisi conjointement la Commission nationale du débat public (CNDP) en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une **concertation préalable**, dont elle définit les modalités, et a désigné **Messieurs Alexis FAVRE-GILLY et Jean Raymond WATTIEZ** garants de cette concertation.

**La concertation préalable autour du projet FertigHy se déroule du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025.**

La concertation doit permettre :

- d'informer le public sur le projet et ses objectifs
- d'échanger sur l'opportunité du projet et ses alternatives
- de présenter les avantages et les impacts du projet sur le territoire
- de débattre, échanger et contribuer au projet.

Le rôle des garants est de veiller à la qualité et la transparence de l'information et de garantir la sincérité des échanges.

## Comment participer ?

Tout au long de la concertation préalable, le public peut formuler ses avis, questions et propositions :

- En ligne, sur le site internet de la concertation : [www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr)
- Dans les registres papier mis à disposition dans les mairies de Languuevoisin-Quiquery, Breuil, Ham, Hombleux et Nesle
- Lors des temps d'échange listés ci-après.



## Comment contacter les garants ?

Le public peut également adresser ses observations et propositions concernant plus spécifiquement le processus de concertation aux garants désignés par la CNDP :

### Par mail :

- Monsieur Alexis FAVRE-GILLY : [alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr](mailto:alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr)
- Monsieur Jean Raymond WATTIEZ : [jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr](mailto:jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr)

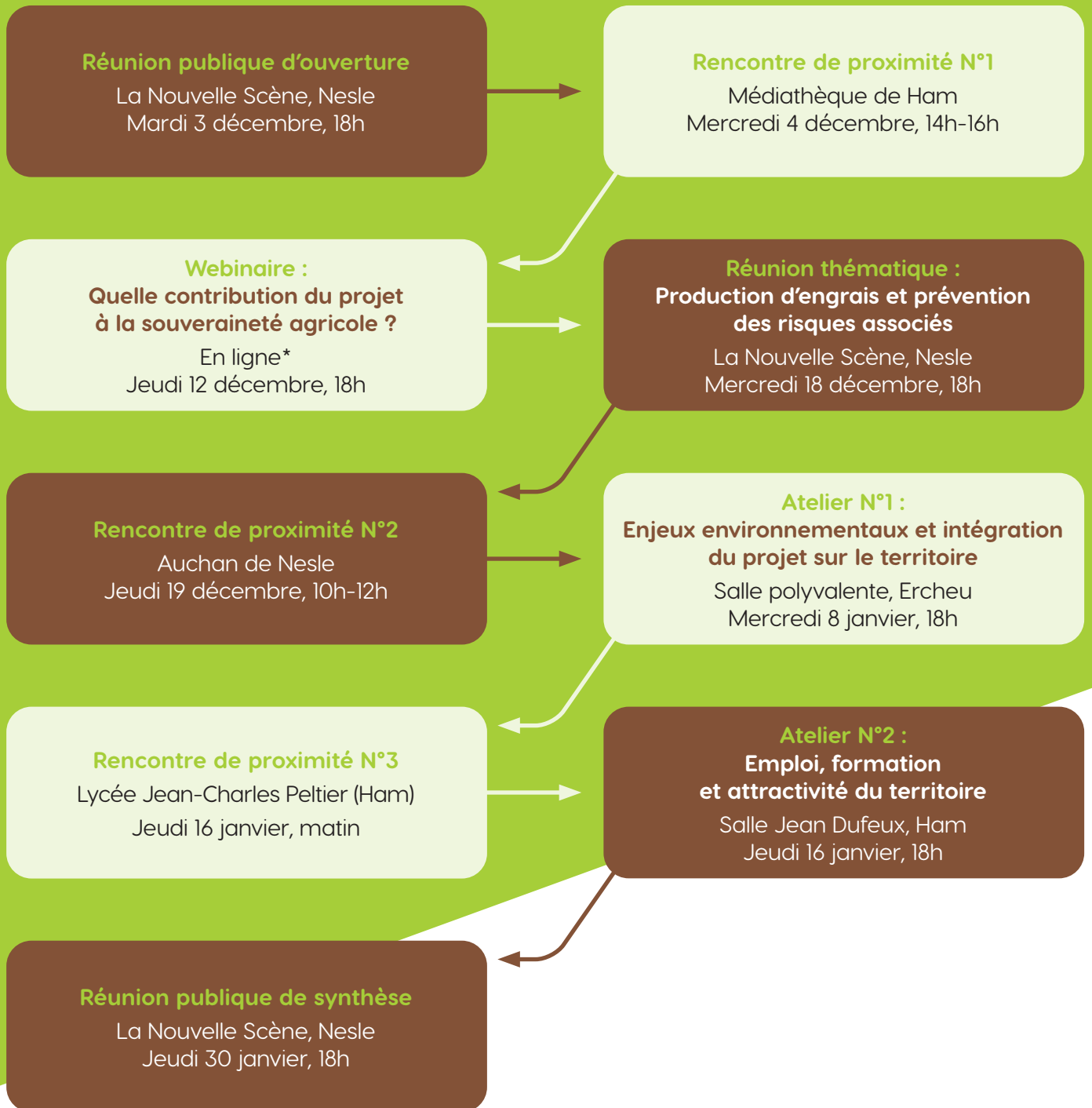
**Ou par courrier adressé à l'adresse suivante, en mentionnant « Concertation FertigHy » :**

**Commission nationale du débat public**  
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris



# Calendrier des temps d'échange

Venez vous informer, débattre, échanger, proposer et donner votre avis lors des temps d'échange organisés tout au long de la concertation :



\* Les modalités de connexion seront disponibles sur le site internet de la concertation : [www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr)

## CONTACT :

Mathieu DAVID  
[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)



Le réseau  
de transport  
d'électricité